

Appel à projets Développement des pratiques pédagogiques

Les transformations et les innovations pédagogiques sont au cœur des préoccupations stratégiques de l'Université de Lille. Leur enjeu principal est de placer les étudiants et les étudiantes au centre des dispositifs de formation, afin de garantir la réussite étudiante, la poursuite des études, la professionnalisation et l'insertion des diplômés. Leur enjeu secondaire est de développer des formations flexibles utilisant une pédagogie adaptée aux divers publics et aux diverses formes d'enseignement selon que la formation est réalisée complètement en présentiel, à distance ou qu'elle le soit de manière hybride. Les nouvelles pratiques pédagogiques doivent permettre de développer une personnalisation des parcours des étudiants selon leur projet personnel et professionnel, en ayant recours à l'apprentissage adaptatif (que permet la combinaison des algorithmes, de la psychologie cognitive et les traces d'apprentissage).

La réalisation de ces enjeux s'appuie sur l'implication des équipes enseignantes et administratives. Pour les accompagner, des formations, des échanges de bonnes pratiques, et des espaces de travail collaboratifs ont été développés.

Cet appel à projet vise à favoriser le développement des réflexions pédagogiques des enseignants et des enseignants-chercheurs de l'université de Lille dans le cadre de l'évolution de son offre de formation.

Cet appel comporte deux volets distincts : (1) Appel à projet Initiatives Pédagogiques et (2) Valorisation du développement professionnel en pédagogie universitaire

VOLET - Appel à projet Initiatives Pédagogiques

ELIGIBILITE DES PROJETS

Sont éligibles :

- Les projets nouveaux (ne sont pas éligibles les actions récurrentes et les actions relevant d'un autre appel à projets déjà réalisé ou en cours). Un projet peut néanmoins être renouvelé sur présentation d'un bilan.
- Les projets portés par une équipe (au minimum 2 ou 3 enseignants). Une coopération entre composantes est souhaitée.

SOUTIEN AUX PROJETS

Les demandes de financement portent sur des dépenses de fonctionnement et de personnel. Les projets ne peuvent pas financer des heures de face à face étudiants, ni d'équipement. Les crédits attribués devront être consommés dans le courant de l'exercice 2023 sans possibilité de report de crédits sur l'exercice 2024. Le soutien aux projets prend différentes formes (éventuellement complémentaires) : financement en heures TD pour la conception des ressources ou l'encadrement d'actions (tutorat étudiant...). Les enseignants concernés bénéficieront d'heures complémentaires. Il sera possible de placer ces heures dans le service sur dérogation instruite par le vice-président innovations pédagogiques.

La fiche projet doit être visée par la direction de la composante et dans la mesure du possible par le conseil de la composante. Elle est transmise par la Direction de la composante. Aucun projet transmis directement par un ou plusieurs enseignants ne sera considéré comme recevable.

Toutes les ressources multimédia produites dans le cadre de l'appel à projets ont vocation à être gratuitement mises à disposition de la communauté sous licence Creative Commons (a minima « obligation de paternité (identification des auteurs) et usage commercial interdit ». - <http://fr.creativecommons.org>).

Le cas échéant, une telle exploitation commerciale donnera lieu à la conclusion de cessions de droits entre l'auteur ou les co-auteurs des ressources et l'Université de Lille, conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle et du Code de l'éducation.

CALENDRIER & Dépôt des projets

Le dépôt s'effectue au fil de l'eau sur le site internet de la DAPI. Trois levées seront effectuées par an.

Une copie des projets est à transmettre à Jean-François Bodart, vice-président innovations pédagogiques (jean-francois.bodart@univ-lille.fr) et à Aurélie Dupré, directrice de la DAPI

(aurelie.dupre@univ-lille.fr), que vous pouvez contacter, dès maintenant, pour préparer la rédaction du dossier.

MODALITÉS DE DÉPÔT

Les demandes seront déposées via le formulaire disponible sur le site suivant : <https://enquetes.univ-lille.fr/index.php/81883?lang=fr>

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Une commission évalue et fait une proposition de classement des propositions selon les critères cités ci-dessous. Elle est composée du vice-président Innovations Pédagogiques, de la directrice de la DAPI (Direction à l'Appui Pédagogique et à l'Innovation), et des référents développement des pratiques pédagogiques désignés par les composantes.

Critères d'évaluation

- **Recevabilité.** Le projet respecte les conditions précédemment posées pour le dépôt.
- **Maturité et cohérence du projet.** Le projet rend compte d'un alignement pédagogique pertinent. Les objectifs d'apprentissage sont clairs, précis et réalistes. Des indicateurs d'évaluation et d'atteinte des objectifs sont précisés.
- **Capacité à produire les ressources nécessaires.**
- **Essaimage.** Le projet permet d'insuffler dans la communauté universitaire lilloise un dynamisme dans le développement des compétences pédagogiques (dissémination hors du contexte et valorisation). Les porteurs de projets s'engagent à fournir un bilan de leurs actions ou à participer à une journée de restitution et de partage de bonnes pratiques organisée devant la communauté universitaire. Un point d'attention sera porté sur la capitalisation et la diffusion au sein de la composante.
- **Pérennisation au-delà du financement, en lien avec la nouvelle offre de formation.**
- **Soutien de la composante.**

GRILLE DE CLASSEMENT

A – projet prioritaire, proposé au financement.

B – projet nécessitant une consolidation (maturité du projet insuffisante, critères non remplis ou insuffisamment développés, moyens demandés excessifs compte-tenu des retombées...), non proposé au financement.

C – projet hors cadre, non proposé au financement.

VOLET - Valorisation du développement professionnel en pédagogie universitaire

L'appel à projet « Valorisation du développement professionnel en pédagogie universitaire » s'inscrit dans le courant de la démarche SoTL (Scholarship of Teaching and Learning). Il permet de soutenir les enseignants dans le partage de leur expertise dans leurs enseignements et dans des actions contribuant à la reconnaissance de leur investissement dans les pratiques pédagogiques.

ELIGIBILITE

Cet appel vise principalement des participations à des événements de pédagogie universitaire hors de leurs champs disciplinaires (colloques, journées d'étude, séminaires extra-muros...). Les co-financements seront privilégiés ; toutefois, d'autres actions avec un financement complet pourraient être étudiées au cas par cas.

CALENDRIER & Dépôt des projets

Les projets sont à transmettre à Jean-François Bodart, vice-président innovations pédagogiques (jean-francois.bodart@univ-lille.fr) et à Aurélie Dupré, directrice de la DAPI (aurelie.dupre@univ-lille.fr), que vous pouvez contacter, dès maintenant, pour vous assurer de l'éligibilité de votre demande.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Une commission évalue et fait une proposition de classement des propositions sur la base de la présentation d'un document. Elle est composée du vice-président Innovations Pédagogiques, de la directrice de la DAPI (Direction à l'Appui Pédagogique et à l'Innovation), des référents développement des pratiques pédagogiques désignés par les composantes.